

Agent(e) de bureau de douane

Catégorie C – Agent(e) de constatation des douanes de la branche « contrôle des opérations commerciales »

Définition synthétique

L'agent de bureau de douane :

- reçoit, oriente et renseigne les opérateurs économiques et les logisticiens de la plate-forme dans leurs opérations de dédouanement ;
- assure la recevabilité, le traitement et le contrôle documentaire simple des opérations douanières et saisit les données dans un système informatique dédié ;
- procède à la vérification physique des marchandises.

Activités principales

- Accueil des opérateurs
- Gestion administrative et secrétariat (documentation, courrier, classement notamment)
- Prise en charge des démarches administratives courantes
- Gestion des agréments et classement des informations sur les opérateurs
- Gestion des habilitations des opérateurs aux téléprocédures douanières
- Participation au suivi et au contrôle des engagements souscrits par les opérateurs
- Vérification des marchandises
- Établissement des suites contentieuses d'un contrôle non conforme
- Gestion des marchandises saisies ou litigieuses

Compétences requises

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
Connaissances générales en matière économique et sociale	Relayer l'information entre services	Sens relationnel
Connaissances sur les sujets d'actualité	S'exprimer avec aisance et courtoisie	Esprit d'équipe
Détention permis B (souhaité)	Analyser une demande ou opération de dédouanement	Réactivité
	Détecter des anomalies ou incohérences	Rigueur
	Maîtriser les outils bureautiques et les bases de l'informatique	Sens de l'observation
		Loyauté, obéissance et respect de la hiérarchie

Conditions particulières d'exercice

- Obligation d'observer strictement les règles déontologiques attendues des agents des douanes (une enquête administrative préalable au recrutement et la vérification du bulletin n° 2 du casier judiciaire seront systématiquement effectuées pour tous les candidats)
- L'année de leur recrutement, les agents stagiaires sont soumis à une formation obligatoire de quatre semaines à l'école nationale des douanes de La Rochelle (ENDLR) afin d'acquérir les connaissances et savoirs requis dans le cadre de leurs fonctions

Affectations possibles à la nomination

- Les agents recrutés dans le cadre de ce recrutement sont susceptibles, à leur nomination, d'être affectés au siège de la direction interrégionale, dans un bureau de contrôle sur la zone de fret (accessible en 15 minutes par bus depuis l'arrêt RER B Roissy Aérogare 1) ou dans un service situé dans un des terminaux de l'aéroport (accessible par le RER B).
- Ces affectations au sein de la direction interrégionale sont données à titre indicatif et pourront évoluer selon les besoins de la direction.

Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans)	Impacts qualitatifs sur le métier
Poursuite de la dématérialisation de l'ensemble des procédures de dédouanement	Développement de la fonction conseil douanier et de l'offre de services douaniers auprès des opérateurs

Perspectives d'évolution du poste

- La titularisation dans le grade d'agent de constatation des douanes sera examinée douze mois après la prise de fonctions
- Obligation de suivre des formations continues
- Possibilité de promotion par concours interne (après 4 ans de services publics) ou par ancienneté via un tableau d'avancement

Pour se renseigner sur la DGDDI : <http://www.douane.gouv.fr>